

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUGNIES

MARDI 04 FÉVRIER 2025



L'an deux mille vingt-cinq et le 04 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ERNESTI Frédéric, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	15	13

Date de convocation

Lundi 27 Janvier 2025

Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, CORDIEZ, GLOBEZ, MASY, CARLIER

Mmes PLACE, LOCOCCIOLO, ERNESTI, LAWRENCE

Procurations : Mr PODEVIN donne procuration à Mme PLACE, Mr MAIRIAUX à Mr CARLIER et Mme KRZYZANIAK à Mr ERNESTI

Absent : Mr PRZESZLO, Mme CLAUTEAU

Secrétaire de Séance : Madame LOCOCCIOLO

Délibération pour la demande de Subventions – Fonds de concours à la 3CA

Le fonds de concours désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres pour aider, par exemple à la réalisation d'un équipement. Dérogeant au principe d'exclusivité, ce mécanisme de financement croisé entre l'EPCI et ses communes nécessite l'expression d'un accord concordant des organes délibérants.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 1 504,50 € afin d'installer un lave-vaisselle à l'école du Courtil selon le plan de financement suivant.

Les dépenses :

Lave-vaisselle : 3009,00 HT

TOTAL = 3009,00 HT

Les recettes :

Fond de concours de la 3CA : 1504,50 €

Part à charge de la commune : 1504,50 €

TOTAL = 3009,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions faites par M. le Maire,
- **Autorise** le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 1 504,50 € à la 3CA,
- **Autorise** le Maire à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire

